

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 16 juin  
2021 à 16 h 15 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine  
Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Noëlla Daraïche, conseillère  
Monsieur Albin Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre  
la séance.

**2021-06-791**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté  
ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Sélection des employés pour le site du phare®
4. Nomination responsable du site du phare (été 2021 ®
5. Achat caméra®
6. Demande de soutien au CLD de la Haute-Gaspésie ®
7. Soumission de Concept K pour panneaux®
8. Mandat Lelièvre-Conseil ®
9. Période de questions;
10. Levée de la séance;

**2021-06-792**

**Sélection des employés pour le site du Phare**

Considérant le nombre de CV reçu et le nombre de postes ouverts;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que soient  
engagées les personnes suivantes pour l'été 2021 :

Anna Synnnett comme responsable d'équipe du site à 15 \$/h  
Guylain Savard et Collette Langlois comme préposé à l'accueil à  
14 \$/h et le tout pour 12 semaines.

**2021-06-793**

**Nomination responsable du site du Phare (été 2021)**

Il est proposé par Albin Fournier et résolu unanimement que le conseiller  
Jean-Marc DesRoches soit nommé comme conseiller responsable de la  
bonne marche du site Phare Cap-de-la-Madeleine pour la saison  
estivale 2021, de façon bénévole.

**2021-06-794**

**Achat de caméra**

Considérant que le conseil veut sécuriser le site du Phare;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résout unanimement que la municipalité fasse l'achat d'un système de caméra de surveillance, à être installé au bâtiment du site du Phare.

**2021-06-795**

**Demande de soutien au CLD de la Haute-Gaspésie**

Considérant les investissements à faire pour implanter le kiosque d'information et d'accueil touristique sur le site du Phare;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résout unanimement de préparer un montage financier et de présenter une demande de soutien financier au CLD de la Haute-Gaspésie.

**2021-06-796**

**Soumission de Concept K pour panneaux historiques**

Considérant la soumission produite par Concept K pour la fabrication des panneaux historiques;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résout unanimement que la soumission de Concept K au montant de 4 281.96 \$ soit acceptée.

**20231-06-797**

**Mandat Lelièvre-Conseil**

Considérant que la Municipalité de Sainte Madeleine de la rivière Madeleine a fait procéder au cours des derniers mois à la réalisation d'une étude préalable à l'élaboration d'un plan de développement touristique économique pour son territoire.

Considérant que suite au dépôt de l'étude préalable et des conclusions qui s'y dégagent, il est maintenant requis de procéder à l'élaboration du plan de développement touristique et économique municipal.

Considérant que tant le mandat d'étude préalable que le mandat d'élaboration du plan de développement touristique et économique sont réalisés grâce à des contributions financières gouvernementales à la hauteur de plus de 90 % et que ces instances concernées au dossier sont également impliquées dans les modalités de réalisation du projet.

Considérant que la firme Lelievre conseils développement des régions possède une très bonne connaissance des enjeux socio-économiques et spécificités tant de la Municipalité que de la région, mais également de ce dossier pour avoir notamment réalisé l'étude préalable s'y rapportant.

Considérant les échéanciers extrêmement serrés (31 août 2021) imposés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec, principal bailleur de fond du dossier.

Considérant que la démarche visée par la Municipalité dans ce dossier respecte les exigences applicable en matière d'adjudication de contrats municipaux.

Pour ces motifs, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que le conseil municipal demande à la firme LCDR de lui déposer une offre de service détaillée relativement à l'élaboration du futur plan de développement touristique et économique municipal

faisant suite au contenu du rapport d'étude préalable récemment déposé à la municipalité.

**Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

**Levée de l'assemblée**

**2021-06-798**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 18 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Joël Côté maire

\_\_\_\_\_  
Vital Côté directeur général

